



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/41/701
S/18394

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante et unième session
Points 25, 88, 97, 99, 101 et 103
de l'ordre du jour

CONSEIL DE SECURITE
Quarante et unième année

LA SITUATION AU KAMPUCHEA
IMPORTANCE, POUR LA GARANTIE ET L'OBSERVATION
EFFECTIVES DES DROITS DE L'HOMME, DE LA
REALISATION UNIVERSELLE DU DROIT DES PEUPLES
A L'AUTODETERMINATION ET DE L'OCTROI RAPIDE
DE L'INDEPENDANCE AUX PAYS ET AUX PEUPLES
COLONIAUX

PACTES INTERNATIONAUX RELATIFS AUX DROITS
DE L'HOMME

HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR
LES REFUGIES

AUTRES METHODES ET MOYENS QUI S'OFFRENT DANS
LE CADRE DES ORGANISMES DES NATIONS UNIES
POUR MIEUX ASSURER LA JOUISSANCE EFFECTIVE
DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTES
FONDAMENTALES

TORTURE ET AUTRES PEINES OU TRAITEMENTS CRUELS,
INHUMAINS OU DEGRADANTS

Lettre datée du 10 octobre 1986, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent du Kampuchea démocratique auprès
de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous communiquer, pour information, un document intitulé
"Tortures et violences exercées par les occupants vietnamiens sur les prisonniers
politiques et objecteurs de conscience au Kampuchea".

Je vous saurais gré de faire distribuer la présente lettre et le document
ci-joint comme document officiel du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale,
au titre des points 25, 88, 97, 99, 101 et 103 de l'ordre du jour de cette dernière.

Le Représentant permanent,

(Signé) THIOUNN Prasith

ANNEXE

Tortures et violences exercées par les occupants vietnamiens
sur les prisonniers politiques et objecteurs de conscience
au Kampuchea

(TRADUCTION NON OFFICIELLE)

En septembre 1986, Amnesty International (AI) a publié un document sur les tortures et violences exercées par les occupants vietnamiens sur les prisonniers politiques et objecteurs de conscience au Kampuchea. Voici des extraits de ce document :

AI s'inquiète depuis longtemps des rapports sur les tortures et violences exercées sur les prisonniers politiques, y compris les objecteurs de conscience, en République populaire du Kampuchea (RPK)*. Elle a reçu récemment des informations selon lesquelles des personnes arrêtées pour des raisons politiques et qui n'avouent pas ce dont on les accuse, seraient couramment torturées pendant les interrogatoires. Les prisonniers sont détenus arbitrairement par la police ou les autorités militaires de la RPK ou par des éléments de l'armée ou chuyên gia (experts conseillers) de la République socialiste du Viet Nam en RPK.

AI a reçu également de très nombreuses informations selon lesquelles les suspects politiques, emprisonnés sans inculpation ni procès, sont systématiquement soumis à des conditions de détention cruelles, inhumaines et dégradantes, pendant et après les interrogatoires. Elle a appris qu'un nombre considérable de prisonniers politiques étaient morts en prison par suite des tortures et de leurs conditions de détention.

L'organisation a, à plusieurs occasions, exprimé au Gouvernement de la RPK la profonde inquiétude que lui inspiraient ces rapports et demandé à rencontrer des représentants du Gouvernement pour en discuter. Elle n'a reçu aucune réponse.

Sources d'information

AI reçoit ses informations de plusieurs sources, qui comprennent les témoignages d'anciens prisonniers politiques qui disent qu'ils ont été eux-mêmes torturés ou brutalisés ou ont vu les effets de tels traitements sur leurs codétenus. Elles comprennent aussi les récits d'anciens fonctionnaires de la RPK qui ont eu directement connaissance de l'infliction de ces tortures ou des conditions abusives de détention des prisonniers de fait des administrations gouvernementales de la RPK dans lesquelles ils travaillent, ainsi que les récits des parents ou amis des suspects politiques anciens ou actuels.

Sauf exception, ces sources ont demandé à garder l'anonymat par crainte de représailles, y compris arrestation et torture, contre elles-mêmes ou contre leurs proches. La plupart ont aussi demandé à AI de ne pas révéler les noms des

* Régime fantoche installé par les occupants vietnamiens - ndlr.

prisonniers anciens ou actuels par crainte également de représailles. Toutefois, AI a reçu des informations sur des centaines de noms de détenus politiques anciens et actuels dont beaucoup auraient été torturés.

Les personnes menacées

Les personnes qui courent le plus grand risque sont celles qui sont accusées de complicité ou de sympathie avec les activités armées ou l'opposition organisée menées contre la RPK ou la présence vietnamienne dans le pays par l'un des trois groupes dont les dirigeants font partie du Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique ou par divers cholana (mouvements) liés à ces groupes. Ces trois groupes sont : la Partie du Kampuchea démocratique, le Front de libération nationale du peuple khmer (FLNPK) et le Front uni national pour un Cambodge indépendant, neutre, pacifique et coopératif (FUNCINPEC).

Les personnes dont on présume qu'elles ont exprimé des critiques contre les politiques de la RPK ou contre les politiques ou le rôle du personnel vietnamien dans le pays risqueraient aussi la torture, comme celles qui ont tenté de fuir le pays ou de revenir de régions sous l'autorité politique du Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique (GCKD) ou de l'un des mouvements d'opposition.

Centres de détention

Les suspects politiques seraient torturés pendant leur détention pour interrogatoire dans de nombreux centres à travers le Kampuchea, comprenant :

- Les centres qui relèvent du Ministère de l'intérieur de la RPK et des forces de police civile qui lui sont subordonnées. Ils comportent les "bureaux de détention temporaire" de la police au niveau de district, les "prisons pour interrogatoires" de la police aux niveaux provincial et municipal, et la Prison centrale, connue généralement sous l'indicatif T3, à Phnom Penh, la capitale;
- Les centres des forces armées de la RPK, qui comportent les prisons relevant de la police militaire de la RPK et d'autres unités de l'armée dans les provinces, et les prisons relevant du Ministère de la défense nationale à Phnom Penh.

Il a été rapporté que les "experts" vietnamiens ont participé ou assisté aux tortures dans les centres de la RPK, notamment aux niveaux provincial et central. Ces "experts" auraient également torturé des suspects politiques dans des centres tenus exclusivement par des Vietnamiens. Ces centres comprennent les prisons tenues par leurs brigades de propagande et d'éducation dans les provinces de la RPK et par les bureaux centraux de leur corps "d'experts" à Phnom Penh.

Conditions de détention pénibles, dégradantes et insalubres

Les suspects politiques détenus pour interrogatoire sont gardés dans des conditions pénibles, dégradantes et insalubres. Selon les rapports reçus par AI, le tableau se présente de la façon suivante : les détenus soumis aux interrogatoires dans les centres de niveau supérieur à celui du district sont généralement tenus au secret, dans une réclusion rigoureuse, dans des cellules sans

lumière, mal aérées et insalubres. Ils sont constamment immobilisés par des fers attachés aux deux jambes; quelquefois, ils ont également des menottes. Ils n'ont droit ni à un lit ni à une moustiquaire. Les prisonniers soumis à des tortures et violences intenses pendant les interrogatoires sont aussi privés de nourriture et d'eau jusqu'à ce que leurs forces et leur résistance aux maladies s'épuisent progressivement. Ils n'ont pas le droit de se laver ni de sortir de leurs cellules pour leurs besoins ni de recevoir des médicaments ou des soins médicaux.

Le but de la torture et des traitements cruels est d'amener les détenus à "confesser" l'opposition réelle ou supposée dont ils sont accusés et à donner des informations sur d'autres suspects ou personnes considérées comme opposants par les autorités. (Quelquefois, il semble que le but des tortures est d'extorquer des pots-de-vin des détenus ou de leurs familles. Dans ce cas, la réclusion est brièvement interrompue pour faciliter l'extorsion.)

Bien qu'il soit rarement rapporté qu'un suspect a été tué pendant les interrogatoires mêmes, selon de nombreuses informations, les prisonniers mourraient au cours de la période illimitée de détention arbitraire et sans jugement qui suit généralement les interrogatoires. Ces décès auraient lieu même après les tortures et l'amélioration des conditions. Les causes semblent être la conjonction des lésions internes subies pendant les tortures, non traitées ou mal traitées, des maladies contractées pendant ou après les tortures et non soignées, et du régime alimentaire insuffisant. Il y a aussi des suicides, ainsi que des cas de démence après les tortures et les violences.

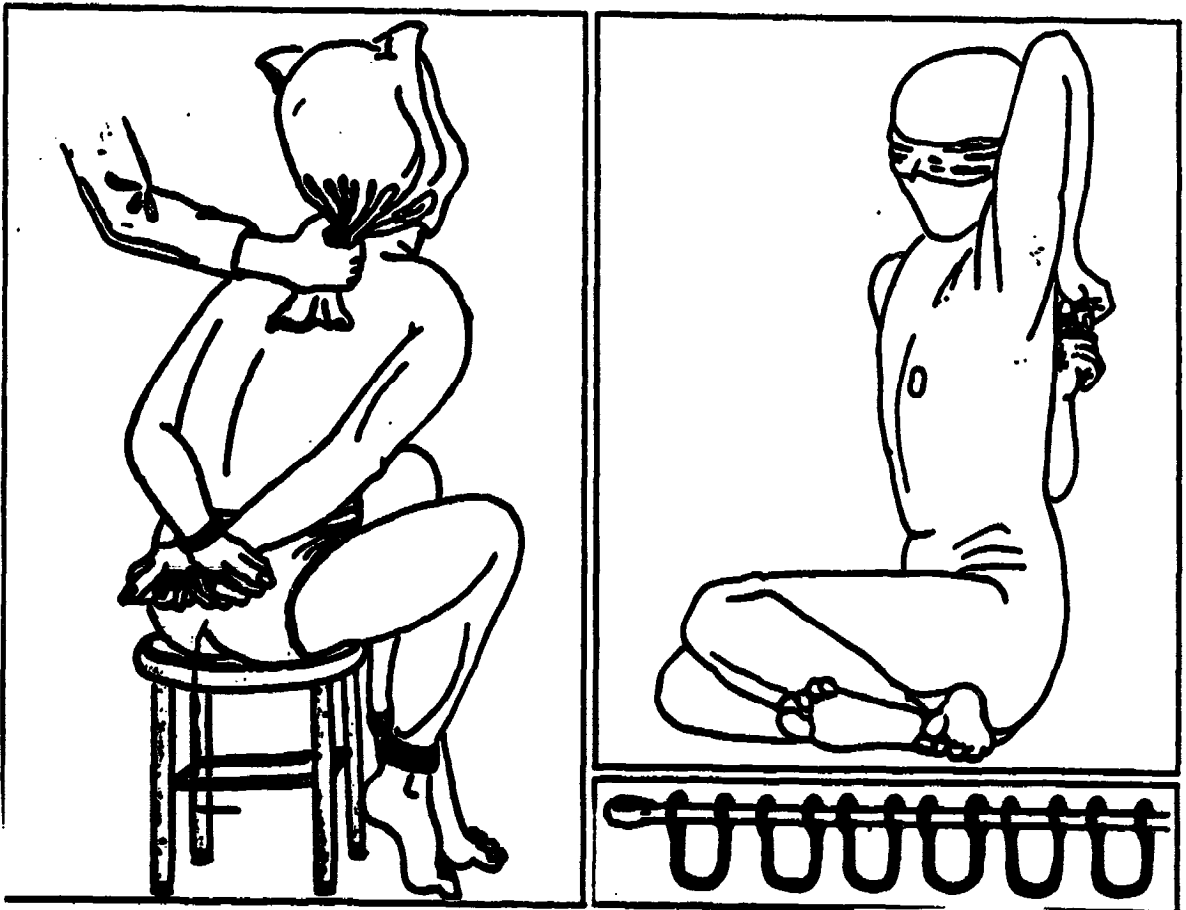
Les méthodes utilisées

Différentes tortures auraient été infligées aux suspects politiques détenus pour interrogatoire.

Les plus communément citées sont les brutalités et les séances de fouet longues et répétées. Les prisonniers sont frappés à coups de poing et de pied, à la tête, au corps et aux extrémités; ils sont battus à coups de crosse de pistolet ou de fusil, de matraque, de bâton aux arêtes vives, de bambou ou de barre de fer, et ils sont fouettés avec des câbles électriques ou d'acier, des chaînes, des tuyaux en caoutchouc ou des sacs de jute mouillés. Parfois, plusieurs interrogateurs battent et fouettent un prisonnier, tous en même temps. La victime est ligotée pendant ces brutalités - souvent les pouces liés dans le dos avec des cordes (voir dessin) - ou elle a les yeux bandés et est suspendue au plafond par des cordes la tête en bas.

Parmi les tortures infligées après ou pendant les coups et les flagellations, on cite les étouffements au moyen de sacs en plastique ou en caoutchouc ou par submersion dans des cuves d'eau jusqu'à l'asphyxie; l'application des décharges électriques sur ou dans les oreilles ou sur les yeux ou aux extrémités; l'injection forcée de sauce de poisson ou d'eau savonneuse dans les narines; la pulvérisation de lessive dans les yeux, les narines, la bouche ou les poumons; l'exposition prolongée à la chaleur intense du soleil sous des tôles ondulées; et l'introduction de clous dans la cuisse jusqu'à l'os. Selon plusieurs rapports, les suspects sont menacés d'être fusillés ou battus à mort pendant les interrogatoires ou sont soumis à des simulacres d'exécution.

SEPTEMBRE 1986 Amnesty International File on Torture



Les dessins ci-dessus illustrent deux des méthodes de torture qui auraient été utilisées sur les suspects politiques. A gauche, un prisonnier ligoté est assis sur un tabouret et on maintient un sac en plastique sur sa tête jusqu'à la suffocation. Les prisonniers ont aussi les pouces liés ensemble dans le dos (à droite) et peuvent être battus à coups de pied ou par d'autres moyens. Le troisième dessin représente les fers utilisés pour immobiliser les prisonniers dans leurs cellules : un certain nombre d'entre eux sont immobilisés ensemble, avec un jeu de ces fers aux pieds et un autre aux poignets.

Techniques d'interrogatoire

D'anciens prisonniers et fonctionnaires de la RPK ont décrit trois techniques d'interrogatoire et disent que leur emploi dépend de la bonne volonté ou de la capacité de collaboration du suspect. Les techniques les plus connues sont :

- "Interroger en douceur" : cela comprend apparemment la promesse d'un traitement de faveur ou même d'une libération, ainsi que la volonté de persuader les détenus qu'ils ont politiquement tort;
- "Interroger par suggestion" : cela comprend une combinaison de questions tendancieuses et suggestives, de citations - authentiques ou fausses - d'aveux d'autres personnes qui auraient totalement impliqué le détenu, et de diverses autres formes d'intimidation psychologique;
- "Interroger en force" : cela comprend les menaces ou l'emploi des violences physiques, y compris les tortures et l'imposition des conditions de détention insupportables.

Les détenus qui ont répondu de façon satisfaisante aux deux premières techniques ne sont généralement pas torturés, bien qu'ils puissent néanmoins être tenus au secret avec les fers aux pieds dans des cellules sans lumière pendant de longues périodes avant que leurs conditions de détention ne s'améliorent. Les tortures seraient réservées aux suspects qui résistent ou n'ont pas bien réagi au deux premières techniques.

Aucun recours pour les victimes de la torture

Il n'existe, à la connaissance d'AI, aucun recours judiciaire particulier dont pourraient se prévaloir les victimes des tortures et des violences physiques dans les centres de détention de la RPK.

Depuis août 1982, la "Loi sur l'examen et le règlement des plaintes et des procès en dénonciation des citoyens" accorde théoriquement aux citoyens le droit de porter plainte pour "agissements répréhensibles contraires à la ligne politique et à la Loi" contre les services, les fonctionnaires ou les militaires et qui mettent en danger les organisations ou les unités des forces armées, et les "intérêts légaux" du citoyen. Toutefois, cette disposition législative ne prévoit pas la possibilité de demander réparation pour tortures ou mauvais traitements. Bien plus, selon les anciens prisonniers et fonctionnaires de la RPK, il n'y a eu aucun exemple d'application en ce sens. A la connaissance d'AI, aucun cas d'application de cette loi n'a été rendu public par la RPK. Les anciens prisonniers rapportent que les détenus sont souvent mis en garde contre toute tentative d'informer les personnes de l'extérieur de leur traitement, et que l'une des conditions de leur libération finale est qu'ils s'engagent à ne jamais les révéler, sous peine d'être à nouveau arrêtés et torturés.

TEMOIGNAGES

Anciens prisonniers

On trouvera ci-dessous des extraits de témoignages d'anciens prisonniers politiques. Le lieu de détention considéré est souligné.

"... ma tête est placée sur une planche garnie de clous..."

Bureau de police de Phnom Penh : "... Ils m'ont mis au secret dans une cellule sombre, avec des menottes aux mains et des fers aux pieds... On m'a sorti de cette

cellule pour les interrogatoires... Ils me demandaient de confesser tout ce que j'avais fait... Ils disaient que si je cachais quelque chose, l'organisation (le parti au pouvoir) ne pourrait pas me pardonner... Ils me renvoient dormir et réfléchir... Le jour suivant ... ils me demandent si j'ai réfléchi et si je me rappelle maintenant tout ce que j'ai fait. Je leur demande pourquoi je suis arrêté. Ils disent : "Il ne reconnaît pas encore qu'il est un traître!" ... Alors, ils essaient de me terroriser en me frappant une fois avec le pistolet et sept ou huit fois sur le dos avec un long tuyau en caoutchouc... Ils disent que je suis très têtue et qu'ils ont les moyens de me corriger. Ils prennent un sac en plastique et m'en recouvre la tête. Je m'évanouis, je tombe. Environ une semaine plus tard, après avoir été placé dans la même cellule, je suis soumis de nouveau à des interrogatoires... Mes jambes sont liées et suspendues au plafond de sorte que ma tête est placée par-dessus une planche garnie de clous. Ils me soulèvent et me laissent tomber jusqu'à ce que ma tête cogne presque les clous, afin de briser mon moral. Après ce traitement conduit par des Khmers, deux Vietnamiens qui se tiennent à côté me tapent sur l'épaule et, souriant, disent que je dois avouer, sinon je serais réellement mal traité... Puis, ils essaient de me faire peur et me forcer à répondre en me battant quatre fois..."

"Ils ont couvert mon visage avec du plastique pour m'étouffer..."

"T-3" à Phnom Penh : ... "On m'emmène dans une salle d'interrogatoire silencieuse où il y a des 'experts' vietnamiens et des Khmers. On me demande de nouveau de quel parti je suis. Je dis que je ne suis d'aucun parti. Ils me questionnent encore et encore à ce sujet... Je continue à ne pas répondre. Alors, ils commencent à me battre et à me donner des coups de pied, tous en cercle autour de moi, passant de l'un à l'autre jusqu'à ce que je m'évanouisse. Ils me raniment en versant de l'eau sur moi. Ils disent que, comme je continue de la boucler, je vais être encore battu. Ils couvrent mon visage avec du plastique pour m'étouffer... Un 'expert' vietnamien me frappe quatre ou cinq fois... Je suis torturé de la sorte pendant trois jours de suite."

"Les tortures sont les mêmes : brutalités, coups de pied et flagellation"

Bureau de détention militaire de la province de Battambang : "Dès mon arrivée, je suis mis au secret dans une cellule sombre... Les fers aux pieds ... pendant quatre jours et quatre nuits avant qu'on m'emmène aux interrogatoires. Pendant cette période, on ne me permet pas d'aller faire mes besoins... Je suis nourri seulement une fois par jour. On m'interroge trois fois. La première fois, ils m'accusent de faire de la politique et de servir la résistance... Il y a quatre interrogateurs ; deux Khmers et deux Vietnamiens. Au début, ils sont gentils. Ils me donnent une cigarette... Je continue à dire ce qui s'est réellement passé, mais ils ne me croient pas et commencent à me battre. Ils me battent à coups de poing et à coups de pied et ils me fouettent avec des câbles électriques. Après, ils me remettent en cellule en disant que je devrais réfléchir... Ils disent que si j'avoue, ils me relâcheront... La deuxième fois, l'interrogatoire se déroule de la même façon. Au début, ils sont gentils, mais après, quand ils ne reçoivent pas les réponses voulues, les coups commencent... Deux jours après, je suis de nouveau interrogé... Cette fois, il y a trois Vietnamiens et trois Khmers... Les tortures sont les mêmes ; brutalités, coups de pied et flagellation..."

"... ils me battent avec un bambou"

Centre de détention de la Brigade "7704" de propagande et d'éducation vietnamiennes dans la province de Battambang : "Non seulement j'ai les yeux bandés mais aussi les menottes aux mains... Au début, ils m'interrogent gentiment... Mais lorsqu'il devient évident que mes réponses sont les mêmes qu'avant, ils prennent un sac en plastique et m'en couvrent la tête jusqu'au cou. Il y a une coulisse autour du sac. Après avoir tiré sur la ficelle, ils me battent avec un bambou. Cette fois, je m'évanouis."

"Les hommes avaient des fils électriques ... aux yeux et ou oreilles..."

Bureau de police du district de Prey Chhor, province de Kompong Cham :
"... D'abord, ils disent que nous sommes en contact avec le Sereikar (un terme qui désigne le FNLPR ou le FUNCINPEC). Au début, ils nous interrogent gentiment mais quand nos réponses ne les satisfont pas, ils commencent à nous battre. Ils me giflent sur les deux joues et me disent de répondre. Lorsque je dis que je n'ai aucun contact, ils me saisissent par les cheveux et me cognent la tête contre le sol. Puis, comme je ne réponds toujours pas, 'l'expert' vietnamien bondit dans la salle et me lance un coup de pied dans le dos, me cognant une nouvelle fois contre le sol... A ce moment-là, j'étais enceinte de cinq mois... Les hommes sont battus beaucoup plus durement, à tel point qu'ils saignent et sont couverts d'ecchymoses... Chacun d'entre nous est interrogé une vingtaine de fois, parfois trois fois dans la même journée... Les hommes ont les fils électriques d'une motocyclette fixés aux yeux ou aux oreilles pendant les interrogatoires."

"J'étais certain que j'allais mourir"

Bureau de police du district de Sisophon, province de Battambang : "Je suis dans une cellule sans lumière... Ils commencent à m'interroger... Il y a deux interrogateurs... Avant les interrogatoires, je suis ligoté avec un krama (écharpe traditionnelle). On ne m'a pas donné à manger avant les interrogatoires... La première question est de savoir dans quelle mesure j'ai mené des activités politiques pour les para (autre terme désignant le FNLPR ou le FUNCINPEC). Je dis que je n'ai rien fait... Ils commencent à me battre. Ils me lancent des coups de poing sur le corps et des coups de pied sur la poitrine avec leurs bottes de combat. Puis, ils me fouettent avec des bâtons en rotin et une chaîne... Le deuxième jour, ils m'interrogent de nouveau... Je suis ligoté pendant les interrogatoires. Comme je repousse les accusations, ils enlèvent leurs montres et les posent sur la table, échangeant leurs légères sandales de caoutchouc contre les bottes de combat pour commencer à donner des coups. Cette fois-ci, les coups sont plus durs. Je suis spécialement attaché pour recevoir les coups, avec les pouces liés ensemble derrière le dos avec une ligne de pêche en nylon, un bras par-dessus une épaule, l'autre retourné dans le dos... Ils me donnent des coups de pied sur la poitrine et les tibias, et des coups de poing sur l'estomac. Mes tibias enflent sous les coups. C'est extrêmement douloureux. Ils me fouettent aussi avec des bâtons de rotin et une chaîne... Je continue à les supplier de me rendre justice... Mais ils disent qu'ils me battront à mort si je ne réponds pas honnêtement... Finalement, je tombe évanoui... Le troisième jour ... je suis appelé une nouvelle fois... Cette fois, ils sont encore plus en colère contre moi et me battent encore plus féroceement. Cette fois, après m'avoir battu et donné des coups de pied pendant quelque temps, ils me bandent les yeux avec un krama. Après six ou sept

coups de pied encore, je m'évanouis de nouveau... Le quatrième jour, je suis interrogé une nouvelle fois. Cette fois, je suis fouetté depuis le début avec une chaîne et un bâton de rotin, avec les pouces liés derrière le dos et les yeux bandés... Le cinquième jour ... ils sont hors d'eux et plus violents que jamais... Ils me battent, me fouettent, me lancent des coups de pied aussi rudement qu'ils le peuvent. Je m'évanouis contre le mur, avec les mains saignant aux endroits frappés par la chaîne ... les tibias enflés et exsudant du pus à cause des infections qui se sont installées... Pendant qu'on me battait, je sentais que je n'avais aucun espoir de survivre. J'étais certain que j'allais mourir..."

Anciens fonctionnaires

On trouvera ci-après des extraits des témoignages d'anciens fonctionnaires de police ou du Ministère de l'intérieur de la RPK. Leur ancienne fonction est soulignée.

"Nous ... les torturors..."

L'interrogateur de police de district : Les trois méthodes d'interrogatoire sont : 1) "interroger en douceur"; 2) "interroger par suggestion"; 3) "interroger en force". Si la première méthode ne donne pas de résultat ... alors nous utilisons la deuxième... Si la deuxième méthode ne donne pas de résultat, nous utilisons la force pour obtenir une réponse. Nous pouvons les passer à tabac et ensuite les détenir sans leur donner le droit de se laver, avec des rations alimentaires réduites et l'obligation de travailler... Nous leur enlevons tous les droits et libertés et les torturons... Nous pouvons aussi placer le prisonnier dans une cellule sans lumière... Il y a des cas où des prisonniers ont été battus à mort ou tués d'un coup de feu par ceux qui les interrogeaient..."

"... aucun accusé ... n'a osé porté plainte..."

Un instructeur de police : "Selon la loi, l'accusé a le droit de porter plainte contre les interrogateurs s'il a été maltraité, mais, à ma connaissance ... aucun accusé n'a osé porter plainte..."

"... Les suspects peuvent être torturés"

L'interrogateur de police de Phnom Penh : "Les suspects arrêtés peuvent être torturés. Toute activité jugée subversive peut être un motif d'arrestation, de détention et de torture... Les instruments de torture comprennent les matraques de caoutchouc ... et les sacs en plastique... Les prisonniers sont torturés jusqu'à ce qu'ils perdent connaissance."

Mesures disciplinaires

Un administrateur de prison : "Je n'ai jamais entendu dire qu'un interrogateur ou un gardien ait été puni pour avoir torturé un prisonnier. Toutefois, j'ai entendu parler d'interrogateurs ou de gardiens punis pour avoir permis aux prisonniers de faire passer une lettre à leurs parents pour demander, par exemple, de la nourriture..."